



LES FICHES ZOOM

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.
Exemple¹ : pour un crédit amortissable d'un montant de 3 000 € et d'une durée de 3 ans, vous remboursez 35 mensualités de **83,33 €** et une dernière de **83,45 €**. **Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 0 %** (taux débiteur fixe : 0 %). **Montant total dû par l'emprunteur : 3 000 €**. Pas de frais de dossier. Le montant des mensualités indiqué ci-dessus ne comprend pas l'assurance facultative proposée habituellement : assurance Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), Invalidité et Incapacité de Travail (ITT). Assurance calculée sur le capital restant dû, avec un montant de 1ère cotisation mensuelle de 3,50 €, un montant total sur la durée du crédit de 65,20 € et un taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 1,41 %. (1) Sous réserve de l'acceptation de votre dossier par le CIC - Conditions au 01/03/2023.

START ETUDIANTS ENTREPRENEURS CIC

Un crédit à la consommation réservé aux jeunes futurs entrepreneurs

Ce qu'il faut savoir ...

PRINCIPE

Vous êtes étudiant et mûrissez un projet de création d'entreprise : le prêt START ETUDIANTS ENTREPRENEURS CIC vous finance personnellement pour faciliter cette période de réflexion et de premières démarches.

CARACTERISTIQUES

Le prêt START ETUDIANTS ENTREPRENEURS CIC est un prêt personnel amortissable à taux 0% remboursable par mensualités constantes.

Bénéficiaires

Etudiants de moins de 29 ans portant un projet d'entrepreneuriat

Montant

Jusqu'à 3 000 Euros

Durée de remboursement

Jusqu'à 3 ans

Tarification du crédit

Taux 0% sans frais de dossier

Assurance

Le CIC vous propose le choix entre une assurance décès (DC PTIA) et une assurance plus complète couvrant aussi l'incapacité de travail (DIT)

Modalités de souscription

Si vous souhaitez souscrire un prêt Start Etudiants Entrepreneurs CIC, il vous est demandé :

- Une domiciliation de salaire si vous exercez une activité rémunérée
- Le cas échéant, une caution parentale ou d'un tiers solvable
- Des renseignements sur la situation et la solvabilité de votre caution

Autres informations précontractuelles

Les utilisations de crédit contribuent à votre endettement. Après avoir signé votre contrat, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours sans pénalité, c'est à dire que vous pouvez renoncer à votre crédit dans ce délai, en informant la banque, par l'envoi d'un bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat peut commencer à être exécuté après 7 jours si vous demandez à bénéficier du crédit à compter du huitième jour suivant votre acceptation. En cas d'exercice de la faculté de rétractation après utilisation des fonds, vous ne devrez rembourser au prêteur que le montant de l'utilisation et les intérêts au taux débiteur du prêt à l'exclusion de toute pénalité.

Banque contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution(ACPR) 4, Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris. Intermédiaire en opérations d'assurances sous le N° ORIAS 07 025 723 consultable sous www.orias.fr pour les entreprises suivantes : ACM IARD S.A et ACM VIE S.A régies par le code des assurances.

La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français.

La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française. Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garanties des Dépôts dans les conditions et selon les modalités définies par la loi du 25/06/1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière et par les textes d'application : pour consulter en détail les mécanismes de ce dispositif, adressez-vous à la FBF, 18 rue Lafayette 75440 Paris cedex 09.

En cas de litige, vous pourrez vous adresser :

- En premier lieu, à votre agence
 - Dans un deuxième temps, au service Relation Clientèle dont votre agence peut vous communiquer les coordonnées. Par téléphone vous pouvez appeler le numéro dédié : 09 69 32 06 06 (appel non surtaxé)
 - Dans un troisième temps, gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier, et pour tout litige relevant de sa compétence, au médiateur dont dépend votre banque : M. le Médiateur du CIC- 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin La Demi-Lune. Vous pouvez obtenir auprès de votre agence ou sur www.cic.fr une brochure présentant sa mission
- Si vous ne souhaitez plus recevoir de communication commerciale de la part de votre banque CIC, informez-en votre conseiller. Cette démarche n'entraîne aucuns frais.*

Crédit Industriel et Commercial – Société anonyme au capital de 611 858 064 € - 6 avenue de Provence 75009 Paris – RCS Paris 542 016 381 -N° ORIAS : 07 025 723, société holding agissant tant pour son compte que pour le compte des banques • Banque Transatlantique • Banque CIC Nord-Ouest • Banque CIC Ouest • Banque CIC Est • Lyonnaise de Banque • Banque CIC Sud-Ouest.

